



Communiqué

L'Actionnariat Salarié : une nécessité pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Les 2 propositions de la FAS

La Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS) souscrit au diagnostic du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

L'actionnariat salarié s'inscrit dans une perspective de long terme et de cohésion sociale. Il est un élément clé de la mise en œuvre de ce pacte.

Afin d'assurer la réussite du pacte national, la FAS avance deux propositions :

1 - Développer l'actionnariat salarié à long terme

La FAS propose de compléter le dispositif actuel par des plans visant à encourager l'actionnariat salarié à long terme. En contrepartie d'une durée minimale de conservation des actions de 8 ans, les plus-values seraient exonérées de l'impôt sur le revenu et les éventuelles moins-values pourraient être déduites des revenus imposables. L'éventuel abondement de l'entreprise resterait soumis au précédent taux du forfait social (8%).

2 - Améliorer la gouvernance et la représentation des actionnaires salariés dans les conseils d'administration

La FAS demande qu'un poste d'administrateur au moins soit obligatoirement réservé aux actionnaires salariés lorsque les salariés sont représentés dans un conseil d'administration ou de surveillance et qu'il existe un actionnariat salarié individuel ou collectif dans l'entreprise.

15 novembre 2012

A propos de la FAS :

La FAS rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, depuis la PME non cotée jusqu'aux grands groupes internationaux cotés. Elle représente 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. www.fas.asso.fr

Contacts FAS :

Philippe LEPINAY, Président de la FAS, 06 82 82 56 10

Loïc DESMOUCEAUX, Délégué Général de la FAS, 06 80 99 48 49